

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	2 769 814
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	9 064
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	372 023 581
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 623 463
Actions	R0100	-
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	129 833 146
Obligations d'État	R0140	19 615 511
Obligations d'entreprise	R0150	110 217 636
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	231 447 489
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	5 942 014
Autres investissements	R0210	1 177 469
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	14 259 573
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	5 148 884
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	5 148 884
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	9 110 689
Santé similaire à la vie	R0320	379 675
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	8 731 014
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 413 446
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 716 913
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 979 340
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 494 403
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	3 872 675
Total de l'actif	R0500	408 538 809

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité
		II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	16 117 788
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	16 117 788
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	14 569 992
Marge de risque	R0590	1 547 796
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	55 886 677
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	462 118
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	455 205
Marge de risque	R0640	6 913
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	55 424 559
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	51 509 192
Marge de risque	R0680	3 915 366
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	710 024
Provisions pour retraite	R0760	2 702 192
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	3 129 243
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 269 322
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 317 445
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8 938 014
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	414 836
Total du passif	R0900	98 485 540
Excédent d'actif sur passif	R1000	310 053 269

Annexe I

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	101 513 380						101 513 380
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	16 839 950						16 839 950
Net	R0200	84 673 430						84 673 430
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	101 513 380						101 513 380
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	16 839 950						16 839 950
Net	R0300	84 673 430						84 673 430
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	77 333 988						77 333 988
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	13 284 410						13 284 410
Net	R0400	64 049 578						64 049 578
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	- 40 293						- 40 293
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	- 417 634						- 417 634
Net	R0500	377 342						377 342
Dépenses engagées	R0550	17 285 215						17 285 215
Autres dépenses	R1200							279 991
Total des dépenses	R1300	17 565 205						17 565 205

Annexe I
S.12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030	51 295 786				213 407	0			51 509 192				455 205		455 205
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	8 622 367				108 647	0			8 731 014				379 675		379 675
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	42 673 418				104 760	0			42 778 179				75 530		75 530
Marge de risque	R0100	3 905 778			9 588					3 915 366				6 913		6 913
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
Provisions techniques – Total	R0200	55 201 564			222 995					55 424 559				462 118		462 118

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	-4 000 235	-377 712				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-518 891	0				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-3 481 344	-377 712				
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	11 377 860	7 570 079				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	2 513 631	3 154 144				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	8 864 229	4 415 935				
Total meilleure estimation – brut	R0260	7 377 625	7 192 367				
Total meilleure estimation – net	R0270	5 382 885	4 038 223				
Marge de risque	R0280	884 356	663 441				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	8 261 981	7 855 808				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	1 994 740	3 154 144				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	6 267 241	4 701 663				

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					-4 377 947
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					-518 891
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					-3 859 056
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					18 947 939
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					5 667 775
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					13 280 164
Total meilleure estimation – brut	R0260					14 569 992
Total meilleure estimation – net	R0270					9 421 108
Marge de risque	R0280					1 547 796
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					16 117 788
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					5 148 884
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					10 968 904

Annexe I
S.19.01.21
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1 – Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR "total"
Conversions monétaires	Z0040	1 – Monnaie d'origine

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											53 930
N-9	R0160										-58 424	
N-8	R0170									60 712		
N-7	R0180							17 449				
N-6	R0190							61 938				
N-5	R0200						-30 193					
N-4	R0210					28 770						
N-3	R0220				6 946							
N-2	R0230			316 180								
N-1	R0240		6 631 150									
N	R0250	67 651 193										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	53 930	7 147 653
R0160	-58 424	12 130 044
R0170	60 712	30 965 183
R0180	17 449	92 854 494
R0190	61 938	84 883 197
R0200	-30 193	83 262 612
R0210	28 770	79 751 037
R0220	6 946	71 250 076
R0230	316 180	70 086 134
R0240	6 631 150	62 704 389
R0250	67 651 193	67 651 193
Total	R0260	74 739 652

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											319 881
N-9	R0160										537 754	
N-8	R0170									1 484 888		
N-7	R0180							990 224				
N-6	R0190							765 253				
N-5	R0200						488 741					
N-4	R0210					295 283						
N-3	R0220				6 892							
N-2	R0230			36 589								
N-1	R0240		281 982									
N	R0250	13 741 682										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	311 007
R0160	527 393
R0170	1 466 463
R0180	983 713
R0190	763 763
R0200	489 440
R0210	296 401
R0220	6 913
R0230	36 701
R0240	282 843
R0250	13 783 303
Total	R0260
	18 947 939

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 329 307	5 329 307			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	304 723 962	304 723 962			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	310 053 269	310 053 269			0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	310 053 269	310 053 269			0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	310 053 269	310 053 269			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	310 053 269	310 053 269			0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	310 053 269	310 053 269			
Capital de solvabilité requis	R0580	55 362 748				
Minimum de capital requis	R0600	13 840 687				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	560%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2240%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	310 053 269	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 329 307	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	304 723 962	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Annexe I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Article 112	Z0010	2-Déclaration normale
-------------	--------------	-----------------------

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	42 091 585		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 863 855		
Risque de souscription en vie	R0030	3 010 361		
Risque de souscription en santé	R0040	18 632 107		
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060	-15 162 179		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	52 435 730		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	3 286 447
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-359 429
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	55 362 748
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	55 362 748
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les porteurs de parts	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-359 429
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	-359 429
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

Annexe I

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)				
		C0010	C0020				
		4 797 184	0	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			5 382 885	83 738 439		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030			4 038 223	934 992	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
		C0070	C0080				
		0	1 199 326	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210					37 927 624	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220					4 745 794	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240					180 290	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						55 712 326

Annexe I**S.28.02.01****Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie****Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	5 996 509
Capital de solvabilité requis	R0310	55 362 748
Plafond du MCR	R0320	24 913 237
Plancher du MCR	R0330	13 840 687
MCR combiné	R0340	13 840 687
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	13 840 687

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 797 184	1 199 326
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	44 289 980	11 072 768
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	19 930 491	4 982 746
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	11 072 495	2 768 192
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	11 072 495	2 768 192
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000	3 700 000
Montant notionnel du MCR	R0560	11 072 495	3 700 000